

POINT INFORMATIONS MEDICALES



A l'inscription du vacancier :

- Une **partie médicale** sur la fiche de renseignements du dossier d'inscription est à **compléter**.
- Transmettre avec le dossier d'inscription **la photocopie de l'attestation de sécurité sociale** ainsi **que l'attestation mutuelle** (si vous êtes un ancien adhérent, nous joindre uniquement l'attestation mutuelle de l'année en cours).
- Les vacanciers ayant une orientation **FAM ou MAS**, ou les personnes ayant **des soucis importants d'ordre médical** en vertu de l'article D344-5-8 du CASF doivent transmettre à l'association un **dossier cacheté présentant les informations médicales** importantes relatives à la personne (dysfonctionnement des reins, broches, cancer, etc.).

En amont du séjour :

- **1 mois avant** le début du séjour, nous transmettre **les ordonnances de location de matériel médical (lit médicalisé, lève-personne, fauteuil roulant d'appoint, matelas à air) ou bien de soins (intervention IDE)**.
- Ne se loue pas : harnais pour lève personne / chaise douche spécifique, lit douche) : si besoins d'une **chaise douche spécifique** et d'un **harnais** veuillez l'amener sur le séjour. Si votre chaise douche est classique nous vous confirmerons ou non la nécessité de l'apporter.
- Une ordonnance du médecin donnant son accord pour la prise de **médicaments de confort** (détailler les médicaments) si cela est nécessaire.
- Ordonnance médicale pour **l'autorisation d'activités sportives à sensations** s'il y en a sur le séjour (hélicoptère, voiture de course, jet ski, parapente, etc.).

Le jour du départ :

- Prévoir dans le sac à dos pour la **journée du départ**, une boîte ou une enveloppe à l'intérieur de laquelle nous trouverons **le traitement de la personne pour la journée**.
- Chaque vacancier doit être muni pour son séjour **d'un semainier** (ou pilulier) comportant le traitement de la semaine sur lequel sera inscrit son nom et prénom, joindre à celui-ci son ordonnance.
- L&M Evasion vous transmet un mois avant le séjour **une fiche de liaison médicale** à retourner rempli le jour du départ joint avec l'ordonnance.
- Nous remettre le matériel nécessaire pour le confort du vacancier (couverts adaptés, gélifiants, protections, gants jetables, chaise douche si spécifique, etc.).

Point Covid :

Remettre l'attestation sur l'honneur "protocole sanitaire COVID" à un des accompagnateurs du séjour le jour du départ, ainsi que votre pass vaccinal.